

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, présidée par monsieur le maire suppléant Benoit Thibeault et tenue le 10 septembre 2018, à 19h, à l'hôtel de ville situé au 53 rue des Pionniers.

**SONT PRÉSENTS** : Céline Beauregard, mairesse, Benoit Thibeault, conseiller, Pierrette Charrette, conseillère, Brigitte Chagnon, conseillère, Pierre Rubaschkin, conseiller, Christian Bélisle, conseiller, Raphaël Ciccariello, conseiller.

**SONT ABSENTS** : Aucune absence.

**SONT AUSSI PRÉSENTS** : Jacques Brisebois, directeur général et Étienne Gougoux, directeur général adjoint.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'enregistrement vocal de la séance est activé.

Sous la présidence de madame la mairesse Céline Beauregard, la séance ordinaire est ouverte à 19h.

2018.09.191

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2018.**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 6.1. Résolution – Demande d'utilisation du territoire public.
  - 6.2. Résolution – Subvention accordée à l'organisation du marathon de la Vallée de la Rouge.
  - 6.3. Résolution – Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *ÉcoPerformance* ou *Chauffez vert cii* de Transition énergétique Québec.
  - 6.4. Résolution – Contrôle des passages donnant accès à de nombreux lacs et appartenant au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).
7. **TRÉSORERIE**
  - 7.1. Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer.
8. **LOISIRS ET CULTURE**
9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
10. **TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**
  - 10.1. Résolution – Approbation des résultats de l'appel d'offres pour l'ouverture, l'entretien et le sablage des chemins d'hiver secteur 2 de la Municipalité pour la saison 2018- 2019.
11. **HYGIÈNE DU MILIEU**
12. **URBANISME**
  - 12.1. Résolution – Approbation de la demande de dérogation mineure au 744, chemin du Lac-Macaza.
13. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Bélisle,

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

**CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

2018.09.192

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2018**

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Bélisle,

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 août 2018.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2018.09.193

**RÉSOLUTION – DEMANDE D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite pérenniser le refuge et le sentier de la montagne au Lac Clair;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** demande à cet effet a été déposée au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture du dossier de la Municipalité auprès du MERN est conditionnelle au paiement de frais non remboursables de 127,62\$;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a fait l'objet d'un avis de conformité du département de l'urbanisme et de l'environnement de la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Raphael Ciccariello,

**D'AUTORISER** le directeur général adjoint, Étienne Gougoux, à signer tout document en lien avec ladite demande d'utilisation du territoire public concernant le sentier du Lac Clair et concernant le refuge du Lac Clair;

**D'AUTORISER** le paiement des frais d'ouverture de dossier au montant de 127,62\$.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte *Surplus non affecté* portant le numéro de folio 55 991 00 000.

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2018.09.194

**RÉSOLUTION - SUBVENTION ACCORDÉE À L'ORGANISATION DU MARATHON DE LA VALLÉE DE LA ROUGE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite appuyer la participation du plus grand nombre à des activités physiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le marathon de la Vallée de la Rouge est le seul marathon des Hautes-Laurentides et qu'il s'agit d'un marathon certifié qui se déroulera le 7 octobre prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est un membre actif de la Vallée de la Rouge;

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Chagnon,

**D'OCTROYER** une subvention de 250\$ à l'organisation du marathon de la Vallée de la Rouge.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2018.09.195

**RÉSOLUTION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ÉCOPERFORMANCE OU CHAUFFEZ VERT CII DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC.**

**CONSIDÉRANT QUE** le garage municipal est chauffé au mazout et que sa consommation annuelle avoisine les 9 000 litres par année;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité de diminuer son empreinte environnementale notamment en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre;

**CONSIDÉRANT QUE** les programmes *Écoperformance et chauffez-vert cii de Transition énergétique Québec* financent des projets institutionnels de conversion énergétique vers des énergies renouvelables;

Il est proposé par monsieur le conseiller Raphael Ciccariello,

**DE DÉPOSER** une demande d'aide financière auprès du programme *Écoperformance ou chauffez vert cii de Transition énergétique Québec* dans le cadre du projet de conversion du système de chauffage du garage municipal du mazout vers une énergie renouvelable, suite à une analyse poussée des options possibles;

**D'AUTORISER** le directeur général ou son adjoint à effectuer les dépenses nécessaires dans le cadre de ladite analyse et du dépôt de la demande.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2018.09.196

**RÉSOLUTION – CONTRÔLE DES PASSAGES DONNANT ACCÈS À DE NOMBREUX LACS ET APPARTENANT AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN).**

**CONSIDÉRANT QUE** le MERN est propriétaire de nombreux terrains en bordure de lacs que l'on retrouve dans de nombreuses municipalités au Québec, principalement des municipalités rurales;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs de ces terrains, qui ont été aménagés par n'importe qui, servent de passage pour accéder aux lacs;

**CONSIDÉRANT** qu'actuellement il n'y a aucune surveillance et aucun contrôle de ces passages ouverts à tout le monde dans toutes sortes de conditions;

**CONSIDÉRANT QUE** ces passages sont des voies qui peuvent permettre de transporter des éléments nuisibles à l'environnement et à la qualité de l'eau de ces lacs, comme le myriophylle à épi;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités aux prises avec ce problème n'ont aucun moyen d'intervenir, ce problème étant un problème qui revient au gouvernement lui-même;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Thibeault,

**QUE** la municipalité de La Macaza demande aux unions municipales, la FQM et l'UMQ, de se pencher sur ce problème avec lequel sont aux prises de nombreuses municipalités à travers le Québec afin de trouver rapidement un moyen de contrôler ces passages, de faire les représentations qui s'imposent auprès du gouvernement et d'associer les municipalités qui doivent vivre cette réalité sans moyen d'y faire face;

**QUE** cette résolution soit déposée séance tenante à l'assemblée générale de la FQM lors de son congrès pour adoption par cette dernière.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2018.09.197

**TRÉSORERIE**  
**RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste officielle des comptes à payer d'août 2018 a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES: 56 046,07\$  
REMISES D.A.S. : 30 492,41 \$  
COMPTES PAYÉS AU 5 SEPTEMBRE 2018 : 316 768,61\$  
COMPTES FOURNISSEURS : 41 953,73\$  
GRAND TOTAL : 445 260,82 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Rubaschkin,

**D'APPROUVER** la liste des déboursés et des comptes à payer du mois d'août 2018.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

**LOISIRS ET CULTURE**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2018.09.198

**TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**  
**RÉSOLUTION – APPROBATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES SUR**  
**INVITATION POUR L'OUVERTURE, L'ENTRETIEN ET LE SABLAGE DES CHEMINS**  
**D'HIVER SECTEUR 2 DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA SAISON 2018-2019.**

**CONSIDÉRANT QU'UN** appel d'offres a été lancé par la Municipalité pour l'ouverture, l'entretien et le sablage des chemins d'hiver du secteur 2 pour la saison 2018-2019 incluant le stationnement du Mont-Gorille;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions ont été ouvertes le 10 septembre 2018 à 11h01 et qu'une seule soumission a été reçue au montant de 89 529,15\$ pour le secteur 2 et de 603,62\$ pour le stationnement du Mont-Gorille;

**CONSIDÉRANT QUE** ces montants incluent les taxes applicables;

Il est proposé par monsieur le conseiller Raphaël Ciccarriello,

**D'APPROUVER** les résultats de l'appel d'offres pour l'ouverture, l'entretien et le sablage des chemins d'hiver, secteur 2, de la Municipalité pour la saison 2018-2019 incluant le stationnement du Mont-Gorille;

**D'OCTROYER** le contrat de déneigement au plus bas soumissionnaire conforme c'est-à-dire à Doris Nadon au montant total de 90 132,77\$ incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2018.09.199

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**URBANISME**

**RÉSOLUTION – APPROBATION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 744, CHEMIN DU LAC MACAZA.**

**CONSIDÉRANT QU'UNE** demande de dérogation mineure a été déposée au 744, chemin du Lac Macaza pour le maintien d'un abri temporaire situé à moins de 30 mètres d'une rue et qui est partiellement visible à partir d'une rue publique ou privée;

**CONSIDÉRANT :**

- Que le déplacement de cet abri temporaire serait compliqué pour le citoyen à cause de sa dimension (20 pieds X 20 pieds) ;
- Que le déplacement d'un mètre vers l'arrière tel que proposé par le citoyen pour tenter de s'éloigner au maximum de la rue ne changerait pas réellement la situation ;
- Que le déplacement de l'abri temporaire sur un nouvel emplacement entraînerait potentiellement la coupe d'arbre et inévitablement la perte d'espace vert pour ajouter du gravier sous l'abri temporaire (pour éviter l'humidité) ;
- Que l'abri temporaire n'est presque pas visible de la rue, en particulier lorsqu'on passe en voiture sur le chemin du Lac-Macaza ;
- Qu'il n'y a pas de voisins adjacents qui sont indisposés par l'abri temporaire ;
- Que l'abri temporaire répond aux autres exigences pour le conserver en dehors de la période autorisée, notamment la dimension (400 pieds carrés), la marge de recul avec la résidence (15 pieds) et la marge de recul avec les lignes latérales (+250 pieds à droite et +80 pieds à gauche).

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Rubaschkin,

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure telle que présentée aux membres du CCU, avec l'emplacement actuel de l'abri temporaire, soit à 25,90 mètres de la rue pour le côté droit et à 26,90 mètres pour le côté gauche.

**ADOPTÉ**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

**TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

2018.09.200

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Chagnon de lever la séance à 20h15.

**ADOPTÉE**

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

Céline Beaugard

---

Jacques Brisebois